



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



Lampes basse consommation : l'ADEME repart en campagne

L'utilisation de lampes basse consommation est très fortement recommandée pour des raisons à la fois énergétiques, écologiques et économiques : elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les lampes classiques et durent 6 à 10 fois plus longtemps. Cependant, si le marché et les taux de croissance des ventes ne cessent d'augmenter, les LBC représentent actuellement moins de 15 % des ventes.

C'est pourquoi l'ADEME signe la convention sur la réduction des consommations énergétiques des lampes domestiques aux côtés du ministère du Développement durable, de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB), de Recylum et d'EDF.

Dans ce cadre, l'agence relance une communication spécifique inscrite de sa campagne « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe » pour inciter les Français à acheter des ampoules basse consommation

"Choisir une ampoule qui réduit sa facture et préserve sa planète, aujourd'hui on peut"

Courant novembre 2008, l'ADEME mettra en œuvre, une communication spécifique aux lampes basse consommation dans le cadre de sa campagne « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe ».

Cette communication se traduit par :

- la publication d'un guide d'information ADEME à destination du grand public, « **Les lampes basse consommation** », disponible dès à présent sur le site Internet dédié de la campagne, www.faisonsvite.fr, et dans l'espace « Particuliers » du site de l'ADEME.
- Ouverture d'une page dédiée aux lampes basse consommation sur www.faisonsvite.fr.
- Mobilisation des relais des informations via le n° AZUR de l'ADEME, le site Internet www.ademe.fr et les Espaces Info→Energie,
- la réalisation d'une affiche commune pouvant être personnalisée par les partenaires de l'opération.



Après avoir soutenu la recherche et le développement des lampes basse consommation, l'ADEME, depuis plusieurs années, accompagne le développement du marché en informant les consommateurs sur les avantages des LBC : édition de guides pratiques, soutien à des campagnes locales pour l'achat de LBC comme l'opération « 3 lampes basse consommation pour 12 euros » en Guadeloupe en 2005 ou « 10 000 ampoules pour l'an 2000 » menée en Auvergne en 1999 et soutien au site TopTen (www.guide-topten.com) réalisé par la CLCV et WWF, 1^{er} comparateur d'achat pour connaître les produits électroménagers ayant le plus faible impact écologique.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

Relations presse ADEME - TBWA\Corporate

Anne-Laure Bellon - 01 49 09 27 93 - anne-laure.bellon@tba-corporate.com - Daiana Hirte - 01 49 09 27 47 - daiana.hirte@tba-corporate.com